

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances			
Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI			
DATE D'APPROBATION : 21-11-2013			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le dirigeant principal de l'information devrait renforcer la gouvernance et l'orientation stratégique liées à la gestion de l'information en établissant ou en améliorant les principaux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer et approuver un plan de GI en harmonie avec les priorités cernées dans la stratégie de GI/TI du Ministère, y compris des initiatives classées par ordre de priorité pour l'horizon de planification de cinq ans. Il pourrait faire partie d'un plan de GI/TI intégré ou d'un plan de GI distinct, mais il est essentiel de préciser l'orientation en matière de GI. L'ébauche de stratégie opérationnelle en GI devrait être retirée pour éviter toute confusion si l'on disposait d'une stratégie de GI/TI et d'une stratégie de GI distincte. S'assurer que les politiques 	<p>Le directeur de la DGIM, en collaboration avec le DPI, d'autres directeurs de la DGGI et les membres du CGIT et du CDGMO, élaborera et approuvera un plan de GI en harmonie avec les priorités cernées dans la Stratégie de GI/TI du Ministère, y compris les initiatives classées par ordre de priorité pour l'horizon de planification de cinq ans.</p>	30 juin 2014	<p>État : <i>En cours</i></p> <p>Mise à jour/Justification Au 31 décembre 2014 :</p> <p>Le dirigeant principal de l'information a soumis une stratégie de gestion de l'information au dirigeant principal des finances et aux sous-ministres aux fins d'examen et d'approbation.</p> <p>SVE : La mise en œuvre est en cours. La recommandation sera classée conjointement avec l'approbation de la stratégie.</p>
	<p>L'ébauche de la Stratégie de GI d'entreprise sera éliminée.</p>	30 novembre 2013	<p>État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p> <p>Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :</p> <p>L'ébauche de la Stratégie de GI d'entreprise a été retirée du site intranet.</p> <p>SVE : Fermé.</p>
	<p>La Directive sur la tenue de</p>	30 janvier 2014	<p>État : <i>Demande de fermeture du dossier</i></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

DATE D'APPROBATION : 21-11-2013

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>et les directives requises en matière de GI sont achevées et approuvées, et communiquées à tous les employés concernés du Ministère. Il est prioritaire de satisfaire aux exigences du SCT, en particulier la Directive sur la tenue de documents, pour laquelle la conformité est exigée d'ici mars 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la GI est un point permanent à l'ordre du jour des réunions des comités de gouvernance pour surveiller la mise en œuvre des politiques et des directives de GI ainsi que les progrès des principales initiatives de GI dans les limites du plan approuvé. 	<p>documents d'AADNC et la Directive sur la gestion des courriels seront examinées, mises à jour et approuvées.</p> <p>Tous les instruments de politique approuvés seront communiqués à l'ensemble des employés par l'entremise de <i>L'Express</i> d'AADNC.</p> <p>Tous les instruments de politique de GI/TI seront classés par ordre de</p>	<p>31 mars 2014</p> <p>31 mars 2014</p>	<p><i>(terminé)</i></p> <p>Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :</p> <p>La Directive sur la tenue de documents a été approuvée et la Directive sur la gestion des courriels devrait être mise en œuvre par SPC, par le truchement de l'ITSC.</p> <p>SVE : Fermé.</p> <p>État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p> <p>Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :</p> <p>Le processus de modification de la mise en œuvre a été modifié de manière à inclure la présentation des communications concernant les instruments de politique approuvés aux fins de publication par l'entremise de <i>L'Express</i> d'AADNC.</p> <p>SVE : Fermé.</p> <p>État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances			
<i>Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI</i>			
DATE D'APPROBATION : 21-11-2013			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			Mises à jour de la GI (c.-à-d. Directive sur la tenue de documents, ITSC) transmises à l'EGD, au CGIT, au CDGMO et aux Opérations. SVE : Fermé.
2. Le dirigeant principal de l'information devrait poursuivre le processus amorcé récemment qui consiste à mobiliser les secteurs et les régions dans le cadre de l'exercice d'établissement des plans d'investissement quinquennaux afin de faciliter l'intégration de la stratégie et des plans de GI/TI à la planification des investissements du Ministère. Outre les projets approuvés par le Comité des opérations dans le cadre du plan d'investissement du Ministère, qui comprend les projets uniquement d'une valeur supérieure à 1 million de dollars, ces résultats devraient être intégrés aux mises à jour annuelles du plan de GI/TI afin de s'assurer que celui-ci	L'appel annuel pour les initiatives de GI/TI continuera d'être inclus dans tous les appels pour les plans d'investissement. Les résultats seront inclus dans les mises à jour au plan de GI/TI au niveau tactique.	31 mars 2014 31 mars 2014	État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i> Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 : La planification en matière de GI/TI demeure intégrée à la lettre d'appel concernant les plans d'investissement. La gestion des initiatives en matière de GI/TI est intégrée à l'interne avec le protocole d'entente, les processus de gestion des portefeuilles et de gestion du portefeuille d'applications ainsi qu'avec les processus de production de rapports au SCT quant aux dépenses en matière de GI/TI, aux plans de GI/TI, à la gestion du portefeuille d'applications et à la planification des investissements. SVE : Mise en œuvre. La recommandation sera fermée. Classée.

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

DATE D'APPROBATION : 21-11-2013

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>calendrier établi ou lorsque les exigences du SCT sont modifiées, et surveiller le processus de mise à jour. Un processus de communication devrait être mis en place pour communiquer les exigences issues de l'ensemble des politiques et directives nouvelles ou modifiées, de façon constante, à l'ensemble des personnes responsables de les mettre en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - gèrera l'affichage des instruments de politique existants/nouveaux; 	<p align="center">15 novembre 2013</p>	<p>En cours.</p> <p>SVE : Fermé.</p> <p>État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p> <p>Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - élaborera un cycle de vie à jour pour l'ensemble des directives et des politiques de GI/TI; 	<p align="center">31 mars 2014</p>	<p>En cours.</p> <p>SVE : Fermé.</p> <p>État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p> <p>Mise à jour/Justification : Au 31 mars 2014 :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - préparera des communiqués pour l'Express d'AADNC afin de mettre en relief les exigences de l'ensemble des nouveaux 	<p align="center">31 mars 2014</p>	<p>Élaboré et en cours.</p> <p>SVE : Fermé.</p> <p>État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p> <p>Mise à jour/Justification :</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

DATE D'APPROBATION : 21-11-2013

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> • élaborer, approuver et publier, dans le site intranet de la Direction générale de la gestion de l'information, un document qui décrit clairement les exigences actuelles pour approbation par les organes de gouvernance à chaque étape du processus d'avancement par borne du CGPP; • préciser les exigences du CGPP pour les projets qui nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor étant donné que ces projets devraient suivre le processus de gouvernance de projet défini et approuvé du Ministère; • s'assurer d'exécuter la procédure de clôture de projet officielle telle que définie dans le CGPP, y compris les leçons apprises et la réalisation des avantages. 	<p>pour l'approbation par les organes de gouvernance à chacune des bornes du processus du CGPP.</p> <p>Une fois approuvé, le document sera publié sur l'intranet.</p> <p>Le directeur des SSE produira un document précisant les exigences du CGPP pour les projets qui nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor afin de s'assurer que les exigences relatives aux bornes du CGPP sont connues pour les projets qui nécessitent une approbation du SCT.</p>	<p>28 février 2014</p> <p>1^{er} mars 2014</p>	<p>Au 30 juin 2014 :</p> <p>Tous les documents modèles du Cadre de gestion des portefeuilles de projets (CGPP) ont été mis à jour et font partie de la liste maîtresse des principales étapes pour les produits livrables. La page intranet est à jour depuis le 16 avril 2014.</p> <p>SVE : Fermé.</p> <p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification Au 31 décembre 2014 :</p> <p>Les travaux se poursuivent dans ce domaine. Pour tous les projets, l'évaluation finale de la complexité et des risques doit au moins être reconnue par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) avant d'amorcer la planification en détail. Un processus intégré est maintenant en place pour créer et réviser des évaluations de la complexité et des risques des projets et ensuite les soumettre au SCT pour qu'il en prenne connaissance. Pour les projets qui ont besoin de fonds du SCT, ou qui dépassent le pouvoir d'autorisation du ministère, il faut soumettre une requête de financement au Conseil du</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

DATE D'APPROBATION : 21-11-2013

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>Le DPI, en collaboration avec le CGIT et le CDGMO, mettra à jour les documents et les cadres de GI/TI pour s'assurer que les procédures officielles de clôture de projets sont menées à bien.</p>	<p>1^{er} février 2014</p>	<p>Trésor, à laquelle sont joints plusieurs documents assujettis aux points de contrôle (une analyse de rentabilisation et une charte de projet à tout le moins). C'est le seul sujet de discussion qui reste. Nous travaillons toujours avec le SCT pour définir les documents de projet qui doivent être soumis pour les projets. Cela devrait être réglé d'ici le 4^e trimestre.</p> <p>SVE : La recommandation sera classée. Classée.</p> <p><i>État : Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p> <p>Mise à jour/justification : Au 30 juin 2014 :</p> <p>L'équipe de gestion de la Direction générale du dirigeant principal de l'information a mis à jour et approuvé le modèle de clôture d'un projet, présenté au Groupe de gerance de l'information et de la technologie (GGIT) et affiché sur le site intranet. Des projets sont en voie d'être « officiellement » clos conformément aux lignes directrices du Cadre de gestion des portefeuilles de projets (p. ex. les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations).</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances			
<i>Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI</i>			
DATE D'APPROBATION : 21-11-2013			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			SVE : Terminé.
<p>5. Le dirigeant principal de l'information devrait s'assurer que les initiatives de l'Architecture d'entreprise (AE) sont mises en œuvre en priorité et mises à contribution pour améliorer l'intégration des systèmes d'application dans les investissements de projets futurs. Plus précisément, les calendriers devraient être confirmés et des ressources devraient être attribuées aux principales initiatives qui ont été cernées pour 2012-2013, à savoir, l'élaboration d'une stratégie d'AE et l'intégration de l'AE dans le CGPP, car elles sont les assises des initiatives à venir. En outre, le Comité des normes d'architecture devrait être rétabli et reprendre ses fonctions pour s'acquitter de son rôle en tant qu'organe de gouvernance en s'assurant</p>	<p>Le directeur des SSE, en collaboration avec tous les directeurs de la DGGI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborera une stratégie d'AE; - élaborera des exigences en avant-plan et en arrière-plan de l'AE, pour le CGPP; - rétablira le CNA et lui confiera un mandat; - élaborera des principes/lignes directrices en matière d'AE. 	31 mars 2014	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification Au 31 décembre 2014 :</p> <p>Stratégie d'architecture d'entreprise approuvée par les Conseils en matière de sécurité des technologies de l'information le 3 avril 2014.</p> <p>Le comité des normes d'architecture sera rétabli au 4^e trimestre. Un mandat est en voie d'élaboration de concert avec celui du Conseil d'examen de l'architecture.</p> <p>Le positionnement avant-plan et arrière-plan de l'Architecture d'entreprise (AE) et du Cadre de gestion du portefeuille de projets (CGPP) est reporté en raison d'un manque de ressources. Les principes et lignes directrices de l'AE sont énoncés dans la stratégie sur l'AE.</p> <p>SVE : Les mesures ont été prises ou les raisons ont été données pour expliquer</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances			
Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI			
DATE D'APPROBATION : 21-11-2013			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
que les investissements en GI/TI sont conformes aux normes approuvées en matière de technologie et aux initiatives d'architecture d'entreprise (c.-à-d., actuellement, le mandat est défini, la composition est confirmée et les réunions régulières ont été amorcées).			qu'elles ne peuvent être prises. La recommandation sera classée. Classée.
6. Le dirigeant principal de l'information devrait s'assurer que les secteurs et les régions communiquent des renseignements suffisamment détaillés dans l'analyse des dépenses en GI/TI, en particulier l'information relative aux projets/initiatives de GI/TI entrepris, afin de surveiller de manière efficace la conformité aux politiques ministérielles exigeant l'approbation préalable de l'ensemble des dépenses de GI/TI. Une fois que ces renseignements supplémentaires auront été rassemblés et évalués, toute indication de non-conformité	Le DPI élaborera et mettra en œuvre des processus et des activités de surveillance de la conformité pour s'assurer du caractère approprié des dépenses effectuées à l'extérieur de la DGGI.	30 avril 2014	<p>État : <i>Demande de fermeture du dossier (terminé)</i></p> <p>Mise à jour/Justification : Au 30 juin 2014 :</p> <p>AADNC a approuvé des instruments de politique auxquels il faut se conformer (p. ex. les politiques et les directives sont obligatoires par définition). À titre d'exemple, il a approuvé la Directive sur les autorisations d'approvisionnement de GI/TI, qui énonce les rôles et les responsabilités d'approvisionnement ainsi que le codage financier particulier à utiliser dans les systèmes financiers. De plus, un processus annuel a été mis en œuvre afin que la DGGI puisse extraire des données du système financier du Ministère et les envoyer aux</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2014**

Dirigeant principal des finances

Vérification de l'intégration des systèmes d'application et de gouvernance de la GI/TI

DATE D'APPROBATION : 21-11-2013

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>aux exigences en matière d'approbation préalable devrait donner lieu à un examen supplémentaire et, selon l'importance du cas, des mesures correctives devraient être prises, par exemple, sous la forme d'un suivi direct auprès de la région/du secteur ou en portant la question en amont à l'attention des comités de gouvernance.</p>			<p>régions ou aux secteurs aux fins d'examen et d'attestation. De cette façon, on s'assure que les régions attribuent les codes appropriés aux projets.</p> <p>AADNC devra élaborer des processus de surveillance de la conformité pour la nouvelle structure de codage dans SAP instaurée le 1^{er} avril 2014.</p> <p>SVE : Mise en œuvre terminée. Fermeture recommandée. Classée.</p>